

**MÉMOIRES, DEMANDES ET COMMENTAIRES ÉMIS DANS LE CADRE DE LA REFONTE RÉGLEMENTAIRE
 ENVIRONNEMENT**

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
Mathieu Gagnon Citoyen 25 ans et moins	Bravo pour le Parc Les Salines! Cependant, des efforts devraient être faits concernant le Boisé des Pères Dominicains qui a été « dévasté ».	RETENUE : <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs aspects du plan d'urbanisme (règlement numéro 349) touchent la préservation des arbres; - le plan d'action de la politique environnementale indique des actions à faire relativement à la préservation des milieux d'intérêt; - la réglementation d'urbanisme numéro 350 édicte certaines normes ainsi que le règlement sur les PIIA et le règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Maskoutains; - les outils de gestion du territoire seront bonifiés au cours des prochaines années, et ce, en collaboration avec les comités concernés de la Ville (CCU, CCE, CCA, etc).
Carole Boulet Citoyenne	Voir la possibilité de fermer la moitié des luminaires durant la nuit. Cesser de couper le gazon à certains endroits (ex. près des clôtures).	RETENUE : <ul style="list-style-type: none"> - Cette demande est retenue en ce sens qu'on comprend ici que des efforts doivent être faits pour diminuer la consommation d'énergie et tenter de garder le plus possible les terrains à leur aspect nature; - les outils de gestion du territoire seront bonifiés au cours des prochaines années et ce, en collaboration avec les comités concernés de la Ville (CCU, CCE, CCA, etc).
Guy Rochefort	Demande à l'effet que la Ville fasse des pressions aux autorités compétentes afin que la <i>Loi sur les mines</i> soit changée et que les villes aient le pouvoir de réglementer (LAU).	NON RETENUE
Caroline Cormier Territoire de la ville Mémoire : 27	Souhaite que la Ville : <ol style="list-style-type: none"> 1- possède un réseau cyclable fonctionnel qui relie les pôles et faire participer les citoyens à sa mise en place; 	RETENUE : <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs aspects du plan d'urbanisme (règlement numéro 349) touchent ces demandes; - le plan d'action de la politique environnementale indique des actions à faire relativement à ces demandes;

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
	<ul style="list-style-type: none"> 2- protège les espaces verts, valorise les cours d'eau et donne accès à ces derniers; 3- densifie certains secteurs résidentiels; 4- encadre l'exploitation du gaz de schiste; 5- identifie des secteurs agricoles non propices à l'agriculture et les valoriser; 6- maintienne la zone agricole; 7- préserve 30 % à 40 % du territoire naturel; 8- augmente le pourcentage d'aires protégées; 9- rende les sites naturels accessibles au public et conserve leur intégrité; 10- mette en œuvre le plan d'action de la politique environnementale; 11- étudie les territoires à préserver et mette en place des plans de conservation; 12- rapproche le milieu naturel du citoyen; 13- consolide et optimise le réseau de transport et fasse la promotion du transport collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - la réglementation d'urbanisme numéro 350 édicte certaines normes qui touchent ces demandes; - les outils de gestion du territoire seront bonifiés au cours des prochaines années et ce, en collaboration avec les comités concernés de la Ville (CCU, CCE, CCA, etc).
Comité des citoyens et citoyennes pour la	Souhaite que la Ville : 1- protège les boisés de la	RETENUE :

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
<p>protection de l'environnement maskoutain Ensemble du territoire</p> <p>Mémoire : 21</p>	<p>construction ou planifie les développements de façon à favoriser le maintien du couvert forestier;</p> <p>2- procède à l'augmentation de la bande riveraine en zone agricole;</p> <p>3- mette en œuvre le plan d'action de la politique;</p> <p>4- favorise l'utilisation des terrains disponibles actuellement pour le développement afin de ne pas empiéter dans la zone agricole;</p> <p>5- assure un développement à faible impact en (1) formant les employés aux nouvelles technologies, revoquant l'ensemble des normes en génie civil, revoquant les normes d'éclairage et en favorisant l'octroi de crédit d'impôt pour les projets durables;</p> <p>6- valorise la densification en (1) autorisant des densités plus fortes sur le territoire et en réduisant les normes minimales de nombre de cases de stationnement (stationnement sur rue);</p> <p>7- favorise la présence de commerces de proximité en autorisant l'usage dans plusieurs zones;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs aspects du plan d'urbanisme (règlement numéro 349) touchent ces demandes; - le plan d'action de la politique environnementale indique des actions à faire relativement à ces demandes; - la réglementation d'urbanisme numéro 350 édicte certaines normes qui touchent ces demandes; - les outils de gestion du territoire seront bonifiés au cours des prochaines années, et ce, en collaboration avec les comités concernés de la Ville (CCU, CCE, CCA, etc).

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
	<ul style="list-style-type: none"> 8- améliore le réseau routier et favorise l'aménagement de carrefour giratoire; 9- prévoit un espace pour l'implantation d'une gare pour la desserte du train de banlieue (secteur Cégep). 	